

## ● Juillet et août 1701 :

ADBR, C 2086 : Placets des communautés et rapports de visite ou inspection des procureurs du pays délégués (se trouvent rassemblés sous cette cote).

L'été 1701 fait débiter le XVIII<sup>e</sup> siècle sous d'orageuses auspices : le terme "tempête", souvent utilisé, désigne alors un complexe de pluie à forte intensité, de grêle, de vents déchaînés et, naturellement, de débordements avec leur habituel cortège d'engravesments, ensablements et dégâts de toute sorte. Les représentants de la province, spécialement délégués, se rendent sur place mais il est précisé que les communautés visitées ne pourront "*s'en prévaloir contre la Province, directement ou indirectement*".

L'orage du 4 juillet et des jours suivants jusqu'au 13 (on précise trois fois à Aups), toucha une zone allant de Le Poil [commune actuelle de Senez], Moustiers, et au-delà du Verdon vers le sud, Aups. Sans doute bien d'autres lieux, dont la date des dégâts n'a pas été précisée. Cet orage toucha durement la moisson, perdue dans beaucoup de quartiers de ces localités. Au Poil, on ne ramasse que la paille, lorsqu'avec les épis vides, elle n'est pas mêlée à la boue. On parle désertion, d'impossibilité de semer. A Aups, la grêle a emporté les "*fruits, beaucoup de vignes sans feuilles et sans razins*".

Plus grave encore et plus général, fut l'orage du 18 août qui toucha les localités au-dessus de Mézel, en venant d'Aix : à La Palud, les experts ne trouvent plus un grain de raisin aux vignes.

Plus loin, à Châteauredon, l'eau déterra les cadavres du cimetière, une femme à peine enterrée emportée par la "*rapidité des eaux*", des bestiaux furent tués par la grêle.

A Gaubert, les dommages furent matériels : "*massif*" de protection d'un hameau de 18 habitants, fonds engravés en quantité, notamment à La Bresse, un hameau.

A Digne, le pont de bois de la rivière des Eaux-Chaudes fut emporté et quantité de murailles abattues ; un autre "*massif bâti à chaux et à sable d'une hauteur et épaisseur considérable*" fut démoli. Il était là depuis 30 ans, pour faire passer au-dessus les eaux de la fontaine de la ville, asséchée depuis.

A Angles, la moitié des habitants auraient "*décampé*", la plupart des maisons ayant été engravées.

A Castellane, les nuages furent si épais entre onze heures et midi qu'on se croyait en pleine nuit. Tonnerres et éclairs "*oribles*". La grêle tua des bestiaux, "*jusqu'à des boeufs*" et plusieurs personnes, ruina vignes et arbres "*de hauteur d'un homme*" : la foire aux bestiaux était compromise par la dévastation d'une petite plaine qui seule pouvait leur servir de nourriture. Les délégués de la province visitèrent Le Poil, à nouveau meurtri, remarquèrent que les eaux avaient dévalé des quartiers de la montagne presque toute défrichée. Des ravines pouvaient être réparées après une ou deux cultures mais aux quartiers de Cinières, La Colle de L'Orme et Saint-Jean, elles étaient d'une "*nature bien différente*", allant jusqu'au rocher, en si grand nombre que l'intervalle entr'elles était seulement de 1 pan (25 cm). Lorsqu'il n'y avait pas de ravines, la terre complètement "*lavée*" n'avait plus qu'un demi pan de profondeur. Dans le lieu, 18 maisons avaient perdu leur "*couvert*", même la maison seigneuriale des sieurs Poil Roux.

A Vergons, de la montagne défrichée "*depuis un temps immémorial*", les graviers avaient, en différents temps, envahi les fonds. Mais les dernières pluies ont "*comme inondé*", disent les consuls, d'une "*extraordinaire quantité de ce gros gravier*" huit quartiers énumérés et qui s'ajoutèrent aux précédents. La montagne elle-même était "*coupée d'un nombre infini de ravines*".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



A Soleilhas, on mesure en années de culture le délai de *"fermeture des ravines"*, avec une échelle de gravité. Le blé "secoué" et enfoui, on repassa la charrue et les visiteurs constatèrent, étonnés, qu'il repoussait plus épais. Le tableau des ravines était semblable à Demandolx.

A Angles, les eaux pluviales formèrent comme autant de petits torrents. Bâties au bas de la montagne d'Allons, les maisons du village avaient leur premier étage atteint par la hauteur du gravier, les bas étages *"remplis"*, comme le furent les fours.

A Troins, toujours des ravines, mais les récoltes épargnées de la grêle.

A Saint-André, dans la vallée du Verdon, trois ou quatre petits torrents déchaînés emportèrent des *"monceaux"* de blé aux aires ; des ravines nouvelles zébraient les quartiers de Destramanon, Grand Adrech et Clauvaille. Passant dans la vallée de l'Asse, à Moriez où les *"blés grossans"* furent perdus, les visiteurs décrivent un ruisseau dit *"de l'haire"* où passa depuis sa naissance *"une si extraordinaire quantité d'eau"* qu'il laissa des marques aux arbres jusqu'à 14 pans de hauteur [3 m 50 !]. Il laissa dans les prés ravagés des cailloux d'une *"grosseur extraordinaire"*, de *"gros cartiers de pierre"* paraissant *"inébranlables"*, emporta un très grand nombre de peupliers qui les bordaient, en quelques endroits même *"tous les arbres"* plantés dans ces mêmes prés.

A Barrême, même vallée, les petits torrents furent plus modestes dans les dégâts opérés. Mais l'Asse en ses deux branches avait tellement grossi qu'il charria gravier et sables dans les prés, emporta le pont de bois bâti sur cinq rangées de gros pilotis de chêne, eux-mêmes emportés en grande partie, coupant le passage du grand chemin de la Montagne à la basse Provence. Les récoltes avaient beaucoup souffert ou étaient perdues, comme un quart des vignes.

A Senez-sur-l'Asse-de-Blieux, le tableau, très détaillé, est semblable, à ceci près qu'au passage des experts, l'eau est encore présente, ne laissant parfois passer au-dessus d'elle que les branches des arbres fruitiers. Le torrent de La Bonde, très grossi, prit son cours dans la petite ville dans toutes les rues, les bas étages des maisons (les marques étaient encore visibles), à la hauteur de 4 pans [1 m] dans les rues. Des vieilles maisons inhabitées furent renversées, celles du village en danger, même l'église cathédrale [Senez était alors évêché].

L'orage avait sévi plus à l'Est, dans le diocèse de Glandevès, où Ubraye déplorait ses *"si grandes ruines"* : le lendemain du 18, femmes et enfants *"en foule"* demandèrent aux consuls d'accepter le *"délaissement"* des biens dévastés (inscrits au cadastre, donc taillables). Avec l'aide du sieur curé, les consuls réussirent à *"adoucir le peuple"*. Mais les dégâts, estimés ici en nature, étaient immenses. La pauvreté si grande que beaucoup menaçaient d'abandonner : l'argument ultime des plus démunis.

#### ● Novembre 1701 :

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 6 novembre 1701, fol. 277.

*"Encore a esté proposé qu'en concéquence de la précédante délibération, messieurs Guerlain et Domergues ont procédé tant à la vérification des réparations des fraisses des chossées qu'à celle des caladats"*. Les consuls constatent des brèches de 40, 24 et 20 cannes et pour éviter une inondation, ils déclarent nécessaire *"d'y faire charretter incessamment"*.

#### ● Décembre 1701 :

BM Arles, ms 402, Livre des assemblées du Corps de levaderie de La Corrège et Camargue Major (Assemblée du 5 février 1702)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Ce mois de décembre 1701, le Rhône rompit ses digues aux tènements de Saliers appartenant à l'Ordre de Malte : le corps de la Corrège et Camargue Major prit les réparations à sa charge.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur